



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

HBP/2005/2
30 juin 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Soixante-sixième session

(Genève, 19-21 septembre 2005)

(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2006-2007

Introduction

1. La présente note contient des renseignements destinés à aider le Comité à établir son programme de travail, la durée de chaque activité et ses méthodes de travail. Elle découle des décisions prises à ce propos par le Bureau du Comité qui s'est réuni deux fois en février et en mai 2005.
2. À sa soixante-cinquième session, le Comité a examiné l'application de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle et a accordé une attention particulière aux pays de l'est et du sud-est de l'Europe, du Caucase et de l'Asie centrale. Il s'est demandé si ses objectifs à long terme étaient adaptés aux besoins particuliers de ces pays, ainsi qu'aux tendances et problèmes nouveaux. Les problèmes auxquels ces pays sont confrontés sont notamment les suivants: insuffisance générale de la capacité du secteur bancaire à soutenir le financement du logement, manque de programmes de développement des établissements humains ainsi que de politiques gouvernementales et de législations nouvelles concernant l'aménagement de l'espace, caractère archaïque des plans-cadres, accentuation des problèmes de réfugiés et des problèmes humanitaires, corruption dans les secteurs de l'administration des biens fonciers et de l'immobilier, disparités croissantes qui représentent une menace réelle pour la sécurité et manque de formation théorique et pratique des professions chargées de l'aménagement (ECE/HBP/134, par. 18).
3. Le Comité a par ailleurs envisagé d'organiser une réunion de haut niveau pour faire le point de l'application de la stratégie. Le projet de programme de travail pour la période 2006-2007 aborde toutes ces questions dans le cadre de ses éléments de programme.

4. Le projet de programme de travail pour la période 2006-2007 est présenté ci-après. Lorsqu'il débattera de son programme de travail, le Comité devra garder à l'esprit que celui-ci doit être conforme aux intérêts réels des pays membres et répondre à leur volonté de contribuer à sa mise en œuvre en fournissant des services d'experts et des ressources humaines et financières.

5. À sa soixante-sixième session, le Comité devrait avoir un débat de fond sur les avantages sociaux et économiques de l'amélioration des établissements humains à la lumière des objectifs du Millénaire pour le développement.

6. À la session du Comité, le secrétariat fera rapport sur la situation du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains en 2005. Il importe de souligner que, sans ce Fonds, le Comité n'aurait pas été en mesure de mener à bien son programme de travail. Cela étant, les ressources du Fonds doivent être maintenues à un niveau qui permette au Comité de s'acquitter de sa tâche. Il importe donc que les pays versent au Fonds, soit des contributions générales, soit des contributions expressément destinées à des éléments de programme déterminés.

Décisions que pourrait prendre le Comité

7. À la lumière des débats, le Comité souhaitera peut-être:

- a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail;
- b) Examiner et adopter son programme de travail pour la période 2006-2007, présenté ci-après;
- c) Engager les gouvernements à verser au Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains, soit des contributions générales, soit des contributions expressément destinées à des éléments de programme déterminés;
- d) Charger son bureau de dégager, en collaboration avec le secrétariat, les principaux résultats du débat de fond dans un document sur la base duquel pourrait être établi un projet de déclaration qui serait examiné et adopté à une réunion de haut niveau/ministérielle lors de sa prochaine session en septembre 2006;
- e) Constituer un groupe de rédaction à composition non limitée chargé de rédiger le projet de déclaration.

SOUS-PROGRAMME 10 – ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

10.1.1 Monographies nationales sur le secteur du logement

Exposé succinct: Le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour garantir le succès du développement économique et social dans la région de la CEE et du processus de réforme dans les pays en transition. Dans le même temps, le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en œuvre et la gestion de la politique du logement. Ce projet constitue pour les gouvernements un moyen d'analyser leurs politiques du logement ainsi que leurs stratégies et leurs cadres institutionnels et financiers concernant le secteur du logement, et de comparer les progrès réalisés au niveau international. Les monographies sont axées sur les processus. Elles consistent essentiellement en une étude analytique du secteur du logement

élaborée par des experts internationaux indépendants. Elles s'appuient sur les travaux du Comité dans le domaine des statistiques du logement. Les recommandations visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un volet essentiel du programme. Les monographies nationales visent aussi à fournir des informations aux investisseurs potentiels.

Travail fait: Les monographies sur le secteur du logement de la Bulgarie, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la République de Moldova, de l'Albanie, de l'Arménie et de la Fédération de Russie ont été publiées. L'étude concernant la Serbie-et-Monténégro a été menée à bien. La préparation d'une monographie concernant l'Azerbaïdjan a commencé. Une mission préparatoire a été effectuée en avril 2005, conjointement avec une mission préparatoire en vue de l'étude sur l'administration des biens fonciers.

La notion de monographie nationale a été révisée, l'objectif étant de mieux se concentrer sur les domaines thématiques qui intéressent tout particulièrement le pays à l'étude. Des activités de suivi se rapportant à l'application des recommandations contenues dans les monographies nationales ont été organisées en Albanie en 2004 et en Arménie en mai 2005. L'atelier qui s'est tenu en Arménie avait pour but de réunir toutes les parties prenantes pour débattre et décider des thèmes prioritaires du document sur la politique nationale du logement.

En collaboration avec le Conseil de l'Europe, la Banque de développement du Conseil de l'Europe et la Société financière internationale, le Comité a entrepris une étude sur les tendances relevées et les progrès accomplis dans le cadre des réformes du secteur du logement en Europe du Sud-Est comme suite aux conclusions de la Conférence de haut niveau sur les réformes du secteur du logement en Europe du Sud-Est, tenue à Paris, les 23 et 24 avril 2003.

Le projet concernant les monographies nationales est présenté sur le site Web du Comité à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/hs/cph>.

Travail à faire: Le Comité poursuivra ses activités relatives à l'élaboration de monographies nationales sur le secteur du logement. La mission d'étude en Azerbaïdjan est prévue pour octobre/novembre 2005. Les pays ci-après ont affirmé ou réaffirmé qu'ils souhaitent la réalisation d'une monographie les concernant: Bélarus, Ukraine et ex-République yougoslave de Macédoine. La prochaine monographie sera entreprise en Azerbaïdjan en coordination avec l'étude portant sur l'administration des biens fonciers dans ce pays.

D'autres ateliers ou réunions spéciales d'experts seront organisés en vue d'examiner les résultats de la mise en œuvre de mesures d'intervention comme suite aux recommandations formulées dans les études et de fournir des conseils spécialisés supplémentaires dans des domaines précis, selon les besoins.

La coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et la Banque mondiale sera maintenue et renforcée.

10.1.2 Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

Exposé succinct: Les entités locales et les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion d'une qualité de vie durable. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées en milieu urbain pour sensibiliser le public aux incidences sur l'environnement des comportements individuels en matière de consommation, favoriser les biens et services écologiquement rationnels et encourager l'exploitation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des sols par les particuliers comme par les collectivités. Aujourd'hui, la planification au niveau local est axée sur un grand nombre de questions et de facteurs supplémentaires: sociaux, économiques, environnementaux, financiers, etc. Il importe de mettre au point des systèmes efficaces de planification locale, en tant que partie intégrante de la stratégie de planification à l'échelle nationale et régionale.

Travail fait: En septembre 2004, le Comité a tenu avec l'Association internationale des urbanistes (AIU) un débat approfondi sur la contribution d'une planification stratégique aux politiques du logement et de l'urbanisme, et s'est penché sur les modalités d'élaboration d'une étude de la CEE sur l'aménagement de l'espace au niveau local.

La délégation polonaise a établi un questionnaire sur l'aménagement de l'espace au niveau local qui a été distribué aux autorités de l'aménagement du territoire des États membres de la CEE. Un atelier sur les systèmes d'aménagement de l'espace au niveau local a été tenu à Varsovie du 19 au 21 juin 2005 pour examiner l'expérience pratique acquise en ce qui concerne le fonctionnement des systèmes d'aménagement de l'espace, les goulets d'étranglement et les solutions efficaces et méthodes optimales. Les réponses au questionnaire, des études de cas et les enseignements tirés ont été passés en revue au cours de l'atelier. Les participants ont en outre examiné le plan détaillé de l'étude de la CEE sur l'aménagement de l'espace au niveau local. Une première réunion du groupe représentatif s'est tenue à Varsovie le 22 juin 2005.

Travail à faire: Une étude sur l'aménagement de l'espace au niveau local sera établie par un consultant avec le concours d'un groupe représentatif.

10.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct: Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance ou les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement ou promouvoir des réformes dans les pays en transition; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leurs systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers dans les pays relativement avancés, ainsi que des données d'expérience qui s'en dégagent; cela passe par l'éducation et la formation, la recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologies et la normalisation.

Travail fait: Les directives concernant les unités immobilières et les modes d'identification ont été publiées en anglais (2004). La délégation russe les a traduites en russe (2004).

La délégation du Royaume-Uni (Cadastre britannique) a établi et publié la deuxième édition de la Déclaration sur les retombées sociales et économiques d'une bonne administration

des biens fonciers (2005). L'étude sur l'administration foncière dans la région de la CEE a été établie. Un document directif sur les partenariats entre secteur public et secteur privé dans le domaine de l'administration foncière a été établi pour être examiné à la quatrième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers.

Un atelier sur l'administration des biens immobiliers dans une société de l'information en pleine croissance s'est tenu en Lituanie les 24 et 25 septembre 2004 et ses participants ont fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'étude sur l'administration des biens fonciers en Lituanie. En outre, un atelier sur l'élargissement de l'UE et les faits nouveaux en matière d'administration foncière dans la région de la CEE a été organisé à Budapest en avril 2005.

Une équipe internationale d'experts a entrepris une étude sur l'administration des biens fonciers en Lituanie, qui a été publiée en janvier 2005. Une mission préparatoire à l'étude sur l'administration des biens fonciers en Azerbaïdjan s'est déroulée en mai 2005.

Travail à faire: L'étude sur l'administration foncière dans la région de la CEE sera publiée par la délégation grecque. La délégation du Royaume-Uni mettra à jour l'inventaire des systèmes d'administration des biens fonciers.

Des ateliers sont prévus en Finlande (Le cadastre polyvalent – place à l'imagination, 1^{er} et 2 septembre 2005), en Géorgie (printemps 2006, en République tchèque (automne 2006), en Allemagne (printemps 2007) et en Irlande (automne 2007).

La quatrième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers aura lieu à Genève les 21 et 22 novembre 2005. La coopération avec les partenaires clefs que sont la Banque mondiale, le Central European Land Knowledge Center, le Comité permanent du cadastre dans l'Union européenne et EuroGeographics sera renforcée.

10.1.4 Modernisation et gestion des logements

Exposé succinct: Cette activité vise principalement à recenser les problèmes liés au parc de logements et à sa gestion ainsi qu'à définir les moyens d'y faire face. Elle donne aussi l'occasion d'examiner de manière approfondie les politiques de rénovation urbaine et les problèmes de logement existants ou naissants, notamment en ce qui concerne le financement du logement. À la suite du processus de privatisation dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires dans les immeubles à habitations multiples a considérablement augmenté. Il importe donc d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixte et d'établir un cadre juridique et institutionnel pour la gestion des immeubles en copropriété. Cet élément de programme est également axé sur les mécanismes de base aux fins du développement du logement social.

Travail fait: Un deuxième atelier sur le logement social s'est tenu à Vienne en novembre 2004 et les Directives sur le logement social ont été établies. L'étude concernant les systèmes de financement du logement a été publiée.

Travail à faire: Le Comité et son bureau continueront de promouvoir l'application des Directives relatives à la copropriété du logement et d'en assurer une large diffusion dans les pays

en transition. L'étude sur les systèmes de financement du logement pour les pays en transition et les Directives sur le logement social seront diffusées et examinées dans les pays de la CEE et le Comité pourrait aider ces pays à mettre en œuvre ces textes.

10.1.5 Élaboration de statistiques des établissements humains

Exposé succinct: Le Comité, en collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, élabore des statistiques internationales concernant les établissements humains et en améliore la qualité. De plus, il publie tous les deux ans le *Bulletin de statistiques du logement pour l'Europe et l'Amérique du Nord*.

Travail fait: En 2004, le Comité a établi une nouvelle édition du *Bulletin de statistiques du logement pour l'Europe et l'Amérique du Nord* et en a affiché le texte sur le Web. Les délégations du Comité et de la Conférence des statisticiens européens ont tenu deux consultations en 2004 et en 2005 au sujet de la nouvelle série de recommandations pour les recensements des habitations. On peut consulter le site Web sur les statistiques des établissements humains à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/hs/bulletin/>.

Travail à faire: Les travaux d'élaboration d'une nouvelle série de recommandations de la CEE pour les recensements des habitations et de collecte des données pour le bulletin 2006 se poursuivront.

10.1.6 Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

Exposé succinct: L'évolution de l'habitat recouvre toute une série de changements et de tendances qui ne sont pas toujours compatibles avec les principes de la durabilité. L'étude des principales tendances qui caractérisent l'évolution de l'habitat et la présentation des enseignements tirés par les pays de l'élaboration et de l'application de politiques visant à assurer un développement plus durable des établissements humains permettront de mieux comprendre les forces qui influent sur les modes de développement des villes et les caractéristiques de l'application des politiques urbaines.

Travail fait: La neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale s'est tenue à Leeds (Royaume-Uni) du 9 au 12 juin 2002. La délégation slovaque a entamé les préparatifs de la dixième Conférence sur la recherche urbaine et régionale. Le programme de la conférence relatif au réseau de villes durables a été établi et la première réunion des rapporteurs aura lieu à Bratislava en juillet 2005. La réunion a adopté les grandes lignes des documents de travail que les rapporteurs devront élaborer.

Travail à faire: Le Comité poursuivra l'échange de données d'expérience concernant la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et de la Déclaration du Millénaire, et examinera les priorités du Plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable, dans le contexte des activités inscrites à son programme. Le Comité œuvrera dans le cadre des préparatifs de la troisième session du Forum urbain mondial et de l'application de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle. Les rapporteurs tiendront leur deuxième et troisième réunions pour coordonner et arrêter définitivement les documents destinés à la dixième Conférence sur la recherche urbaine et régionale qui aura lieu à Bratislava (Slovaquie) en mai 2006.